

Article de Florence Roux-Faivre

Ethique et déontologie du reiki

Evidemment, nous savons que le Reiki ne guérit personne. Le Reiki accompagne notre processus d'auto guérison puisque nous sommes co-créateurs de notre chemin.

Il est aussi très important de rappeler que le Reiki est une méthode et non pas une médecine. La médecine fait appel à des procédés scientifiques auxquels le Reiki ne se réfère pas puisqu'il est une démarche holistique.

Nous devons aussi rappeler que nous ne sommes que canal et qu'en aucun cas, nous influençons le Reiki ou ses effets ! Le praticien Reiki a un devoir d'humilité vis-à-vis de la personne qui vient le consulter. D'ailleurs, une des différences entre un praticien Reiki et un charlatan, c'est que le charlatan souvent manque d'humilité et imagine avoir un pouvoir réel, un don unique...

De même, il faut que nous reconnaissons que parfois, le Reiki que nous donnons n'a pas d'effet visible ! Chaque fois que nous donnons une séance de Reiki à une personne (ou à nous-même) nous n'avons pas toujours le retour que nous espérions... oui, parfois le Reiki « ne marche pas » en apparence et c'est peut-être le signe qu'il ne faut pas qu'il "marche" parce que notre chemin n'est pas celui-ci.

Entendre des praticiens Reiki dire que chacun de leur envoi fonctionnent, ou qu'ils ont des ressentis incroyables, je dois vous le dire, ça me hérise le poil... c'est pourquoi j'insiste pour dire que nous ne sommes pas des Merlin l'Enchanteur et que nous devons bien nous garder d'avoir une telle attitude.

Quant à l'utilisation du mot « thérapeute », il ne peut être employé à la légère car il est couvert par la loi. La pratique du Reiki est à la fois non thérapeutique et non médicale. Nous sommes praticiens Reiki, nous ne sommes ni thérapeute, ni guérisseur, ni sorcier !